

Le conseil général du Pas-de-Calais et la lutte contre la tuberculose bovine (1880-1960)

Philippe Roger

DANS **HISTOIRE & SOCIÉTÉS RURALES 2022/2 Vol. 58**, PAGES 115 À 148
ÉDITIONS **ASSOCIATION D'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS RURALES**

ISSN 1254-728X

ISBN 9782911369308

DOI 10.3917/hsr.058.0115

Date de mise en ligne : 06/01/2023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2022-2-page-115?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS ET LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE (1880-1960)

Philippe ROGER

philippe.roger@univ-lille.fr

Université de Lille, laboratoire Irhis, UMR 8529

Résumé : Les considérations sanitaires occupent à partir de la décennie 1880 une place croissante dans les préoccupations du conseil général du Pas-de-Calais. La lutte contre la tuberculose devient prioritaire. Or cette maladie est une zoonose, ce qui conduit à engager la lutte contre les deux formes (humaine et animale) qu'elle revêt. Avant 1914, les considérations hygiénistes et le rôle joué par les vétérinaires aboutissent à donner la priorité au combat contre la tuberculose bovine. La tâche est cependant difficile et la Grande Guerre aggrave la situation. L'entre-deux-guerres est marqué par la mise en place d'un système de santé sophistiqué qui entraîne un recul de la mortalité humaine liée à la phtisie. La forme bovine de la maladie attire alors moins l'attention, ce qui peut donner l'impression d'un certain immobilisme. Une nouvelle stratégie est toutefois définie dans les années 1930. Le second conflit mondial mais aussi les difficultés que connaît la France pendant l'après-guerre empêchent cependant son application, qui ne devient réellement possible qu'à partir du milieu des années 1950, permettant un recul décisif (mais pas la disparition complète) de l'épizootie.

Mots-Clés : conseil général, élevage bovin, Pas-de-Calais, tuberculose, vétérinaire.

L'HISTOIRE DU COMBAT contre la tuberculose a déjà fait l'objet d'assez nombreuses recherches¹. Certains aspects ont cependant encore assez peu retenu l'attention : si l'État s'efforce d'impulser la lutte, la mise en œuvre de la politique antituberculeuse s'effectue dans un cadre assez largement décentralisé. Or les études ont surtout porté sur des espaces régionaux ou strictement locaux, ce qui les conduit à négliger l'échelle départementale. Pourtant, au moins jusqu'aux années 1950, et en droit jusqu'aux années 1980, les départements constituent avec les communes le seul vrai niveau de collectivités locales et leur action en matière de santé publique est assez précoce. C'est particulièrement net dans le Pas-de-Calais, en grande partie à cause des caractères atypiques de sa démographie. L'assemblée dé-

1. Parmi les ouvrages consacrés à l'histoire du combat contre la tuberculose, on peut citer GUILLAUME, 1986 ; DESSERTINE et FAURE, 1988 ; et HENRY, 2013.

partementale entreprend dès le début du xx^e siècle de réduire une mortalité infantile qui reste élevée. Le combat contre la tuberculose vient se greffer sur cette première politique et occupe ensuite une place croissante².

La lutte contre la variété humaine de la maladie s'accompagne d'un combat contre sa forme bovine. La tuberculose, très ancienne compagne de l'homme, est en effet, une zoonose, capable de franchir la barrière entre les espèces. Le principal responsable de la tuberculose humaine est *Mycobacterium tuberculosis*, le bacille de Koch, mais il faut aussi prendre en compte *Mycobacterium bovis*, c'est-à-dire la tuberculose bovine. Cette maladie est si fréquente dans le cheptel qu'on a pu se demander si les bovins n'avaient pas contaminé les humains. Il semble cependant que l'homme ait été touché par cette maladie avant la domestication des bovins. Les deux mycobacteriums sont de toute façon de très proches parents, leurs génomes étant identiques à 99,95 %.

L'attention de plus en plus soutenue que les autorités portent à la phtisie ainsi que la montée en puissance de la médecine vétérinaire expliquent que la lutte contre l'épizootie s'engage à partir des années 1890. Les deux combats, menés à l'échelle départementale contre les variétés humaine et animale, entretiennent donc des liens qu'il s'agit de préciser, même si la lutte contre l'épizootie conserve d'incontestables originalités qu'il convient de mettre en lumière. La lutte contre la tuberculose bovine s'inscrit dans la longue durée. Elle sera étudiée ici jusqu'au début des années 1960, moment où elle commence à donner d'incontestables résultats dans le Pas-de-Calais.

Une Belle Époque de la lutte contre la tuberculose bovine

La tuberculose bovine suscite un intérêt évident dès 1892, donc nettement avant que ne s'amorce véritablement la mobilisation départementale contre *Mycobacterium tuberculosis*. Comment comprendre cette attention, qui se révèle par la suite durable, même si elle ne se maintient pas constamment au même niveau ?

Un monde agricole dynamique mais confronté aux conséquences de la crise économique

Il est d'abord nécessaire de rappeler l'importance de l'agriculture dans l'économie du département. C'est bien sûr une évidence jusqu'au milieu du xix^e siècle quand le Pas-de-Calais est encore avant tout, par contraste avec

2. Sur les débuts du combat antituberculeux dans le Nord et le Pas-de-Calais, on peut se référer à ROGER, 2017.

le Nord déjà industriel, un espace rural. Toutefois, loin de s'affaiblir, l'agriculture se renforce considérablement lorsque débute l'exploitation charbonnière. Elle bénéficie en effet de la croissance démographique ainsi que de l'amélioration du niveau de vie qui se traduit par une augmentation de la consommation et par une demande de produits alimentaires de meilleure qualité. L'élevage est bien sûr stimulé par cette croissance d'ensemble d'autant que le marché ne se réduit pas au Pas-de-Calais³. L'agriculture locale ne jouit toutefois pas d'une prospérité constante et le contexte économique des années 1880 joue certainement un rôle dans l'intérêt éprouvé pour la tuberculose bovine. Pendant cette décennie, la France subit une crise économique très grave qui n'épargne pas l'agriculture : celle-ci, outre le contexte globalement dépressif, doit faire face à une série de problèmes spécifiques.

Pendant la seconde moitié des années 1880, les difficultés des éleveurs suscitent dans le Pas-de-Calais des appels au protectionnisme. La crise est en grande partie attribuée aux importations de bétail américain ou de viande allemande. Les agriculteurs estiment que la concurrence étrangère est aggravée par l'inaction des pouvoirs publics qui protègent insuffisamment la production nationale. Les appels au protectionnisme s'appuient en partie sur des arguments sanitaires : un vœu du conseil d'arrondissement de Boulogne-sur-Mer est ainsi discuté par le conseil général lors de la séance du 28 août 1887. Le vétérinaire du port de Boulogne-sur-Mer a signalé

« qu'il observe fréquemment sur l'espèce bovine, la maladie contagieuse appelée tuberculose, contre laquelle la loi sanitaire ne sévit pas encore, et cette maladie pouvant être contagieuse à l'espèce humaine ; le conseil d'arrondissement de Boulogne émet le vœu que la tuberculose soit inscrite à bref délai, dans la loi, au nombre des maladies contagieuses⁴. »

Que la situation de Boulogne-sur-Mer suscite des inquiétudes n'est pas surprenant : les agriculteurs du département sont en effet très sensibles à l'augmentation des importations de viande qui transitent par ce port et dont ils tendent même à exagérer l'importance⁵.

Le poids croissant des vétérinaires

La montée en puissance des vétérinaires doit aussi être prise en compte pour expliquer l'attention grandissante accordée à la tuberculose bovine. Conquérants et novateurs, les vétérinaires du XIX^e siècle participent activement au débat sur les micro-organismes suscités par les théories pas-

3. HUBSCHER, 1980, p. 444.

4. Séance du 28 août 1887, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 303-304.

5. HUBSCHER, 1980, p. 592-593.

toriennes⁶. Une consultation même rapide des numéros du *Bulletin de la société centrale de médecine vétérinaire* parus dans les années 1880 suffit à montrer la place que la tuberculose occupe dans ce contexte⁷. La montée en puissance des vétérinaires couvre les XIX^e et XX^e siècles mais ne s'accompagne pas d'une progression linéaire de leurs effectifs. Dans le cas du Pas-de-Calais, et pour anticiper sur la suite de cet article, sans doute faut-il tout particulièrement tenir compte du choc provoqué par la Première Guerre mondiale. *L'Annuaire administratif* de 1900 indique que le département compte 68 vétérinaires brevetés. En 1923, le recul est sensible : il n'y en a plus que 60. En 1939, les effectifs sont remontés à 64 mais restent encore inférieurs à ceux de 1900. L'ensemble formé par les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol-sur-Ternoise (qui fusionnent en 1926) perd à lui seul trois vétérinaires (mais il est tout de même celui qui en conserve le plus grand nombre). Après le second conflit mondial, les effectifs augmentent en revanche puisque le département compte 75 vétérinaires en 1957.

Parmi les aspects que revêt la montée en puissance des vétérinaires, on peut mentionner leur poids politique croissant et en particulier leur influence au sein de l'assemblée départementale. Avant 1914, le temps des vétérinaires n'est pas encore venu, même s'ils s'inscrivent déjà clairement dans le camp républicain⁸. Le changement se produit pendant l'entre-deux-guerres. Plusieurs vétérinaires siègent alors à l'assemblée départementale : Arthur Détrez, conseiller général du canton de Vitry-en-Artois dans les années 1930, est également maire de cette commune de 1921 à 1935. Camille Lefebvre, maire de Monchy-au-Bois, représente le canton de Beaumetz-lès-Loges dans les années 1920. Justin Mullet, maire de Saint-Venant, est l'élu du canton de Lillers de 1922 à 1940. Le plus influent de ces vétérinaires conseillers généraux est cependant Aimé Ledoux : né en 1883, il représente le canton d'Hesdin à partir de 1919 et pendant tout l'entre-deux-guerres. Évoquant Aimé Ledoux à la fin de l'année 1942, le préfet précise que cet ancien combattant des deux guerres mondiales est la personnalité la plus marquante du canton d'Hesdin et qu'il s'est révélé à l'assemblée départementale un « spécialiste averti des questions financières et sociales »⁹. Le positionnement politique

6. HUBSCHER, 1999, p. 88-90.

7. Séance du 10 juillet 1886, rapport de la commission du concours de pathologie de 1886, *Bulletin de la société centrale de médecine vétérinaire*, p. 363 ; Séance du 27 avril 1887, *Bulletin de la société centrale de médecine vétérinaire*, p. 181 ; Séance solennelle du 27 octobre 1898, allocution du président Mollereau, *Bulletin de la société centrale de médecine vétérinaire*, p. 636.

8. RENONCOURT, 1993, p. 635-656.

9. Le préfet du Pas-de-Calais à Monsieur le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'État à l'intérieur, Arras, le 18 novembre 1942. Propositions pour le conseil départemen-

des vétérinaires n'apparaît pas très fortement marqué : n'appartenant pas à un parti politique, ils sont classés comme radicaux ou radicaux indépendants, ce qui est assez vague. Toujours républicains, sans doute incarnent-ils une forme de républicanisme dont la dimension conservatrice est plus marquée. Caractérisées par une nette victoire de la gauche et par un profond renouvellement des élus départementaux, les élections de 1945 ne sont pas favorables aux vétérinaires mais leur éclipse n'est que provisoire et deux d'entre eux intègrent assez rapidement le conseil général¹⁰. Henri Alquier, installé à Berck, représente le canton de Montreuil-sur-Mer de 1949 à 1957. Étienne Devulder apparaît cependant nettement plus influent. Né en 1900 dans le Nord, vétérinaire à Auxi-le-Château de 1925 à 1965, conseiller municipal de cette commune à partir de 1934, maire de 1952 à 1965, élu conseiller d'arrondissement en 1935, conseiller général de 1950 à 1976, Étienne Devulder est également actif dans les organismes corporatifs propres à la profession vétérinaire. Le poids des vétérinaires souffre malgré tout un peu dans les années 1950 de leur orientation politique : alors qu'ils penchent plutôt vers la droite, le conseil général du Pas-de-Calais est constamment orienté à gauche à partir de 1945 (dans le détail, les choses peuvent cependant être assez complexes).

Pour expliquer l'intérêt croissant qui se manifeste pour la tuberculose bovine à partir des années 1890, la réorganisation des services vétérinaires départementaux effectuée en 1887 ne doit pas non plus être négligée. Pendant la session d'août 1887, le préfet présente un projet de réforme qui obtient l'accord des conseillers généraux : comme lui, ils estiment que le système existant ne fonctionne pas correctement, ce qui entrave l'application des lois et l'efficacité de la lutte contre les épizooties. Le préfet se dit en particulier frappé par le nombre de cas de péripneumonie bovine. L'on peut supposer qu'une partie d'entre eux correspondent à la tuberculose bovine, les deux maladies ayant été longtemps confondues¹¹. Le vétérinaire départemental doit désormais veiller à ce que les désinfections nécessaires soient pratiquées avec rigueur et inspecter tous les lieux où se tiennent des rassemblements de bétail. Il doit aussi signaler au préfet tous les établissements qui présentent des dangers pour l'hygiène humaine et animale en raison des maladies qui y sévissent et particulièrement de la tuberculose. Le

tal du Pas-de-Calais, notices individuelles de renseignements, Arch. dép. Pas-de-Calais, 1W730/1.

10. Sur les membres de l'assemblée départementale après 1945, on peut se référer à ROGER, 2001.

11. Rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, session d'août 1887, p. 98.

projet présenté, approuvé par le conseil général le 26 août 1887, aboutit à l'arrêté préfectoral du 6 décembre 1887.

Il convient encore d'ajouter un autre facteur qui contribue fortement au développement de l'intérêt du département et de ses services pour la tuberculose bovine : en 1888, les vétérinaires parviennent à faire inclure cette affection dans la liste des maladies contagieuses, ce qui implique normalement l'élimination des animaux atteints et la saisie de leurs chairs dans les abattoirs. Reste toutefois à faire appliquer la loi...

L'action du vétérinaire départemental Tétart

Sous l'effet de sa transformation en science, la vétérinaire voit apparaître dans la deuxième moitié du XIX^e siècle une série de pionniers et d'innovateurs plus ou moins importants. On peut faire figurer parmi eux le vétérinaire départemental du Pas-de-Calais, E. Tétart. Celui-ci, né dans l'Aisne en 1847, reste très longtemps (jusqu'en 1920) à la tête des services vétérinaires du Pas-de-Calais. Il est également membre du conseil départemental d'hygiène, de la commission départementale des encouragements à la production chevaline boulonnaise ainsi qu'administrateur des hospices civils d'Arras.

Deux de ses rapports, datés de 1892 et 1895, marquent le véritable début de la lutte entreprise dans le département contre la tuberculose bovine. En 1892, Tétart commence par rappeler l'ampleur du problème sanitaire : dans les grandes villes manufacturières, la tuberculose provoquerait un quart des décès (la mortalité tuberculeuse est d'évidence considérable mais difficile à évaluer avec précision. En avançant une proportion aussi élevée, Tétart entend bien sûr souligner l'importance du sujet). La maladie est d'autant plus grave qu'elle frappe particulièrement les jeunes¹². Pour Tétart, de multiples circonstances favorisent ses progrès. Le bacille est partout : « il est probable qu'il nous suit, qu'il nous environne¹³... » Il est d'autant plus dangereux que les conditions d'hygiène des grandes agglomérations ouvrières et des usines sont presque toujours défectueuses (la tuberculose, ou du moins son expansion supposée, est analysée dans les années 1890 comme une conséquence de la révolution urbaine et de l'industrialisation, ce qui ne correspond sans doute pas entièrement à la réalité, les populations rurales étant parfois également affectées, comme le montrent ultérieurement les enquêtes réalisées par le conseil général)¹⁴.

12. Rapport du vétérinaire départemental, 1892, p. 773.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*, p. 774.

Ce développement, qui peut sembler fort éloigné des considérations vétérinaires, contribue à les introduire : si les ateliers facilitent la diffusion de la tuberculose, le rôle des étables, et particulièrement des grandes vacheries destinées à la production de lait, est encore plus important. S'il serait évidemment très utile de pouvoir établir avec certitude le diagnostic de la tuberculose, la maladie est difficile à reconnaître sur l'animal vivant. C'est dans ce cadre que la tuberculine¹⁵ pourrait jouer un rôle important. Tétart rappelle que Koch avait initialement attribué à ce produit des vertus curatives qui ne se sont pas confirmées¹⁶. Toutefois, en provoquant une fièvre violente chez l'animal tuberculeux, elle permettrait d'identifier la maladie dans ses premiers stades. La confirmation de ce fait permettrait d'écarter les animaux malades, ce qui éliminerait la tuberculose bovine, que Tétart présente comme « le principal fond de réserve de la tuberculose humaine¹⁷. »

Le vétérinaire départemental se livre donc à une expérience. Il s'adresse à l'Institut Pasteur afin d'obtenir une certaine quantité de tuberculine qu'il injecte à cinq vaches, dont quatre sont en bonne santé et une cinquième est suspecte. La tuberculation est menée à bien le 13 mars 1892 à Vis-en-Artois. Or les résultats de l'expérience n'apparaissent pas du tout probants au vétérinaire départemental. C'est surtout l'examen de la vache suspecte qui lui semble extrêmement préoccupant : l'animal a effectivement réagi à la tuberculine, mais beaucoup trop fortement. Tétart soupçonne l'injection de tuberculine d'avoir provoqué une « effroyable poussée » de tuberculose, si forte qu'il affirme n'en avoir jamais vue de pareille : « un tel résultat était saisissant et ma première réflexion fut, que si la tuberculine l'avait produit, il n'était pas étonnant qu'en médecine humaine elle ait eu si promptement raison non de la tuberculose mais des tuberculeux¹⁸. » L'expérience tentée par Tétart n'est nullement isolée : les numéros de 1891 et 1892 du *Bulletin de la société centrale de médecine vétérinaire* montrent que la valeur diagnostique de la tuberculine suscite alors un large débat. Nocard se livre à des expériences similaires à celle de Tétart mais avec des moyens plus importants : pour lui, si elle n'est pas infallible, la tuberculine permet malgré tout de détecter l'existence de lésions tuberculeuses que les autres méthodes ne peuvent révéler et ne présente pas de dangers particuliers pour les bovins.

15. La tuberculine est une substance extraite des cultures du bacille tuberculeux. Pratiquement dépourvue d'activité chez le sujet sain, elle peut provoquer une réaction chez celui qui a été exposé à une infection tuberculeuse.

16. Rapport du vétérinaire départemental, 1892, p. 774.

17. *Ibid.*, p. 775.

18. *Ibid.*

Tétart revient longuement sur la tuberculine en 1895. Il insiste à nouveau sur la gravité de l'épidémie¹⁹ et précise ensuite que l'idée que la tuberculose est capable de franchir la barrière entre les espèces n'est pas très ancienne. La tuberculine continue à susciter son scepticisme et il rappelle le résultat de son expérience, même s'il admet qu'elle n'a porté que sur cinq bovins. Afin, de toute évidence, de donner davantage de poids à ses arguments, il détaille le protocole de l'expérience, indiquant l'évolution de la température de la bête malade qui n'a cessé de dépérir après l'injection. Les résultats de l'autopsie sont ensuite cités et Tétart, toujours soucieux de conférer à ses arguments le poids de la science, multiplie les termes médicaux :

« Dans le poumon, on ne trouve que quelques tubercules, mais les ganglions bronchiques sont plus atteints et forment une masse dure, allongée de couleur gris jaunâtre. À côté de ces lésions localisées d'origine visiblement ancienne, on observe une effroyable poussée de tuberculose suraigüe généralisée, rouge violacée, telle que je n'en ai jamais vu (*sic*) de pareille. La séreuse qui tapisse le diaphragme et la paroi de l'abdomen est plaquée de tuberculose formant sur quelques points des excroissances d'un centimètre d'épaisseur. Les désordres sont les mêmes dans la cavité thoracique où la plèvre pariétale et diaphragmatique a été aussi plus atteinte que la plèvre viscérale²⁰. »

La volonté de dramatiser ce résultat est évidente : Tétart le juge « saisissant, inoubliable »²¹. Développant un des éléments de son rapport de 1892, il peut écrire que si c'est la tuberculine qui est à l'origine de la spectaculaire dégradation de l'état de santé du bovin, il n'est « pas étonnant qu'en médecine humaine elle ait eu si promptement raison, non de la tuberculose, mais des tuberculeux, aussi bien à Berlin qu'à Paris et à Lyon²² ». Si la tuberculine ne présentait pas de dangers et constituait un outil infaillible de diagnostic, il serait incompréhensible que les médecins ne s'en servent pas pour une détection très précoce de la maladie, ce qui pourrait permettre d'en arrêter l'évolution à son stade initial. S'ils ne le font pas, c'est que, sachant que ce produit est susceptible d'accélérer le cours de la maladie, « ils ne veulent pas éveiller le chat qui dort »²³ et accélérer d'autant plus la mort de leurs patients que ceux-ci sont moins malades. Tétart estime en effet que les autopsies montrent que les réactions provoquées par la tuberculine sont d'autant plus fortes que les lésions initiales sont réduites. C'est d'ailleurs selon lui un autre inconvénient de la tuberculine : injectée

19. Rapport du vétérinaire départemental, 1895, p. 947.

20. *Ibid.*, p. 951.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

à un animal souffrant de lésions généralisées, elle ne provoquerait qu'une réaction limitée. Tétart mentionne encore un problème supplémentaire : les animaux réagissent moins nettement à une deuxième injection. Cet effet du produit est universellement admis mais, alors que l'on considère généralement qu'il se dissipe assez rapidement, Tétart affirme qu'il peut perdurer un an et se demande même s'il n'est pas possible « d'attribuer ce résultat négatif à ce que la tuberculine ne s'est plus trouvée en contact avec une tuberculose de début, mais avec une tuberculose ayant grandi sous l'impulsion de la précédente opération »²⁴.

Émettant le souhait que la tuberculine soit à la fois inoffensive et infailliable, le vétérinaire départemental considère que ce n'est pas encore le cas et qu'il convient donc d'en réserver l'usage aux animaux présentant des signes permettant de soupçonner une tuberculose. Soucieux d'utiliser tous les procédés possibles pour donner plus de poids à ses propos, il cite Horace²⁵, l'usage des citations latines étant, au XIX^e siècle, un excellent moyen de montrer que l'on appartient à la classe cultivée, donc dominante²⁶. Le vétérinaire départemental conclut donc que la tuberculine est destinée à tomber dans un demi-silence avant de connaître peut-être une éventuelle renaissance.

Cette longue diatribe s'explique probablement par le vœu demandant un usage accru de la tuberculine discuté par le conseil général lors de la session d'avril 1895. Ce texte, qui mentionne les lourdes pertes financières que la tuberculose bovine occasionne pour l'activité agricole et le danger qu'elle présente pour les humains, en particulier les enfants, affirme la nécessité de renforcer le combat contre sa propagation. Or, il « est aujourd'hui démontré, jusqu'à l'évidence, que les injections de tuberculine montrent d'une façon absolument certaine, si les bovins sont, ou non, atteints de tuberculose »²⁷. De Clercq, conseiller du canton de Carvin, défend ce vœu en soulignant la difficulté de poser le diagnostic de la tuberculose :

« les vétérinaires les plus émérites n'arrivent pas toujours à la reconnaître, même après un examen très attentif. Aussi la tuberculine a-t-elle déjà rendu et est-elle appelée à rendre encore un immense service, puisqu'elle révèle d'une façon certaine la tuberculose²⁸. »

24. *Ibid.*

25. « *Multa renascentur quae jam cecidere ; cadentque, quae nunc sunt in honore* » (« Bien des choses renaîtront qui sont déjà tombées, et tomberont qui sont maintenant en honneur... »).

26. WAQUET, 1998.

27. Séance du 23 avril 1895, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 247.

28. *Ibid.*, p. 298 et 299.

Le débat se déplace ensuite sur la plus ou moins grande dangerosité que présente la consommation de la viande des vaches tuberculeuses et sur la nécessité de mieux contrôler les marchés. Le conseiller du canton de Guïnes estime qu'« on ne devrait pas tolérer que des bêtes contaminées y fussent exposées en vente »²⁹ et propose que des instructions soient données aux vétérinaires cantonaux pour inspecter rigoureusement les marchés.

Tétart précise alors qu'un projet de loi allant dans ce sens est à l'étude. Ce texte prévoit en particulier l'épreuve de la tuberculine pour toutes les bêtes ayant cohabité avec un animal mort de la tuberculose. De multiples erreurs risquent selon lui de se produire, entraînant la ruine des éleveurs. Le vétérinaire départemental admet certes que des indemnités pourraient être versées. Il avait déjà abordé le sujet en 1892, mentionnant le vote par l'assemblée départementale d'un crédit destiné aux agriculteurs ayant perdu des bêtes à cause de la tuberculose et se retrouvant en conséquence en position difficile. Tétart émet à ce sujet un avis assez mitigé : l'indemnité ne constitue pas nécessairement un droit. Tout animal dangereux pour la santé publique peut être abattu sans qu'un dédommagement soit versé à son propriétaire. Le vétérinaire départemental admet cependant qu'une procédure d'indemnisation peut se justifier : en incitant les détenteurs des animaux malades à les déclarer rapidement, elle contribuerait à l'extinction de la maladie. Le montant prévu lui paraît toutefois excessif³⁰.

Tétart est républicain, comme la plupart des vétérinaires de la Troisième République. Il est d'ailleurs possible qu'il ait été quelque peu anticlérical, ce qui est à l'époque une des composantes du républicanisme. Dans les années 1890, le péril tend cependant à se déplacer : beaucoup de républicains s'inquiètent désormais avant tout de la poussée du socialisme et le vétérinaire départemental en fait partie. Son discours s'en ressent lorsqu'il suggère une alternative au versement d'une indemnité par l'État :

« De même que le nombre des mendiants et des paresseux est d'autant plus grand dans un pays, que les ressources du bureau de bienfaisance ou de charité privée sont plus considérables et permettent au peuple de ne pas compter sur lui-même, de même [...] on n'aurait jamais vu tant de maladies donnant droit à l'indemnité que si on surévaluait, on exagérerait le taux de celle-ci ; une seule année d'expérience et d'habitudes prises, de compter sur l'État providence, on ne pourrait plus en revenir. Ah ! combien il serait préférable que l'État, au lieu d'indemniser, institue une assurance obligatoire contre les épizooties, la grêle et autres calamités imprévues qui frappent l'agriculture. Socialisme pour socialisme, celui-ci vaudrait mieux que celui-là, sans compter que ce n'est pas tout de demander pour la tuberculose de grosses indemnités qui, pour la première année, pourraient se chiffrer par plusieurs millions ; qu'il faut

29. *Ibid.*, p. 301.

30. Rapport du vétérinaire départemental, 1892, p. 780.

savoir où prendre ces millions, tandis qu'avec l'assurance obligatoire par l'État les recettes de primes faites par les percepteurs seraient là pour faire face aux dépenses³¹. »

Les souhaits de Tétart sont partiellement satisfaits quelques années plus tard, le mutualisme figurant parmi les formes d'action que le monde paysan adopte face à la crise. Les caisses d'assurance mutuelle, bénéficiant d'un cadre législatif favorable avec la loi Vigier de juillet 1900, s'implantent solidement dans le Pas-de-Calais au début du xx^e siècle, d'autant qu'elles reçoivent des subventions de l'État. En 1895, le vétérinaire départemental, revenant sur le montant des sommes qui pourraient être versées aux propriétaires des bêtes saisies, précise sa pensée : s'il doit y avoir une indemnité, il est préférable de la calculer d'après la valeur de l'animal vivant. La viande des animaux tuberculeux ne se vend en effet qu'à un prix très réduit. Avec un tel critère, le propriétaire ne recevrait en définitive qu'une très faible indemnité. Mais simultanément, le taux de l'indemnité doit nécessairement rester modeste :

« ceux qui ne réclament que le possible n'oublient pas que le nombre des animaux atteints de la tuberculose est considérable et que le trésor public n'est pas en situation de faire des largesses : il faut en prendre son parti, ou l'indemnité sera modérée ou il n'y aura pas d'indemnité³². »

C'est en définitive l'arrêté du 28 septembre 1896 règlementant l'utilisation des viandes provenant des animaux tuberculeux qui fixe les conditions d'indemnisation.

La méfiance éprouvée par Tétart face à la tuberculine se dissipe progressivement, ce qui le conduit à en recommander un usage accru sans jamais reconnaître pour autant s'être trompé : il tient vraisemblablement compte du consensus croissant des vétérinaires autour de ce produit et il est possible de suivre les étapes de son chemin de Damas. En 1898, il note que la tuberculose est surtout constatée dans les abattoirs, ce qui devrait continuer « jusqu'à ce que ce que, dans un délai qui ne peut être éloigné, les injections révélatrices de tuberculine, pratiquées sur les sujets suspects, soient devenues absolument inoffensives, au même titre que la malléine dans la morve des solipèdes »³³. En 1905, il considère que « l'emploi de la tuberculine, très répandu dans le département pour contrôler le diagnostic ou éclairer les cas douteux, ne peut que se développer encore, par suite des dispositions du décret du 6 octobre 1904 »³⁴. Revenant sur ce texte en 1907, il précise

31. *Ibid.*

32. Rapport du vétérinaire départemental, p. 956.

33. Rapport du vétérinaire départemental, 1898, p. 897.

34. Il s'agit d'un décret portant règlement d'administration publique relatif à l'exécution des dispositions du code rural concernant la police sanitaire des animaux. Cf. rapport du vétérinaire départemental, 1905, p. 905.

que l'article 46, en accordant certains avantages aux propriétaires qui, après constatation d'un premier cas de tuberculose, acceptent de soumettre l'ensemble de leur troupeau à la tuberculination, permettait d'espérer la détection des animaux chez lesquels la maladie n'est pas ouvertement déclarée mais qui peuvent toutefois être contagieux. Cependant, écrit le vétérinaire départemental, « je dois déclarer que le nombre est resté minime de ceux qui ont tenu à s'assurer, par ce moyen, de l'état sanitaire de leur troupeau, et que le progrès escompté sur ce point par le législateur ne s'est pas réalisé »³⁵. En attendant que les progrès scientifiques apportent des solutions plus efficaces, il ne prévoit « d'adjuvant utile que dans la législation prévue sur la production et la vente du lait, portant obligation de la visite sanitaire des vacheries et de l'épreuve annuelle par la tuberculine »³⁶. En 1913, il exprime les mêmes regrets : « l'épreuve par la tuberculine est presque entièrement réservée à la confirmation d'un diagnostic incertain, alors que son emploi pourrait être largement répandu et partout efficace »³⁷.

L'avis de Tétart sur l'efficacité des indemnités se révèle encore plus fluctuant que son opinion sur la tuberculine. En 1898, contrairement à ce que ses rapports de 1892 et 1895 pourraient laisser supposer, il est plutôt optimiste : le droit à l'indemnité (reconnu par la loi de 1898) doit conduire à une multiplication des déclarations, donc permettre une réduction notable du « nombre toujours considérable des bovidés tuberculeux »³⁸. En 1901, il constate qu'une partie des propriétaires commencent effectivement à signaler les bêtes suspectes, ce qu'il confirme en 1902 : le dédommagement accordé par la loi explique la progression du nombre de déclarations. « Car il n'y a pas actuellement plus de sujets tuberculeux qu'il y a dix ans, mais on se préoccupe davantage et avec raison de les faire disparaître »³⁹. En 1904, le rapport est cependant déjà un peu moins optimiste et le pessimisme s'affirme en 1906 : les propriétaires déclarent moins qu'auparavant leurs animaux malades, cette tendance s'expliquant par l'insuffisance des dédommagements. En 1908, il est devenu évident pour Tétart que l'indemnisation des propriétaires ne peut conduire à elle seule « à assurer une diminution appréciable de la tuberculose bovine ». Il renouvelle les mêmes considérations en 1909⁴⁰. Tétart partage en fait une conviction très largement répandue chez ses collègues : la lenteur des progrès enregistrés dans

35. Rapport du vétérinaire départemental, 1907, p. 894.

36. *Ibid.*

37. Rapport du vétérinaire départemental, 1913, p. 995.

38. Rapport du vétérinaire départemental, 1898, p. 897.

39. Rapport du vétérinaire départemental, 1902, p. 869.

40. Rapport du vétérinaire départemental, 1909, p. 885.

la lutte contre la maladie s'explique d'abord par l'inertie des agriculteurs⁴¹. Le vétérinaire appartient à une culture urbaine, qui porte longtemps un regard très dur sur le monde paysan, à la fois ignorant, crédule et avare, sourd aux appels réitérés des Lumières et dont le comportement ne peut s'expliquer que par un mélange de routine et de superstition. Par bien des aspects, ce discours subsiste d'ailleurs jusqu'aux années 1950⁴².

Tableau 1.
Les animaux infectés par la tuberculose dans les exploitations agricoles

Arrondissements	Communes	Exploitations	Effectifs	Tuberculeux	Nombre de bovidés dans l'arrondissement
Arras	31	40	356	40	49 857
Béthune	15	16	45	19	33 207
Boulogne	14	22	209	36	28 701
Montreuil	5	6	27	6	30 771
Saint-Omer	20	25	147	27	33 480
Saint-Pol	7	8	57	8	52 819
Total	92	117	841	136	228 805

Source : rapport de 1912 du vétérinaire départemental.

Étant donné la difficulté du diagnostic, mesurer l'ampleur de l'enzootie constitue évidemment un des problèmes que pose constamment la tuberculose bovine. Pour le *Dictionnaire vétérinaire* de 1904 la situation est très sérieuse : « il n'est pas de maladie qui présente une pareille gravité économique »⁴³. « On peut admettre que, pour la France, la proportion des bovidés contaminés dépasse 10 % de l'effectif total »⁴⁴. Qu'en est-il dans le Pas-de-Calais ? Il est impossible de considérer le nombre de déclarations comme un indicateur fiable puisqu'il dépend en effet avant tout de la réaction des propriétaires. Si, d'évidence, l'ampleur de l'épizootie est considérable, comment être plus précis ? Prudemment, pendant longtemps, le vétérinaire départemental ne se risque pas à donner d'évaluation. En 1905, il estime que la tuberculose bovine est toujours très fréquente et qu'elle affecte tous les arrondissements. En 1909, il avance la proportion de 25 % de bovins contaminés dans le département. Le rapport de 1911 comporte

41. CAGNY et GOBERT, 1904, p. 782.

42. HUBSCHER, 1999, p. 173-174.

43. CAGNY et GOBERT, 1904, p. 781-782.

44. *Ibid.*, p. 772.

une nouvelle tentative pour évaluer la prévalence de la maladie : 534 cas ont été constatés l'année précédente dans le Pas-de-Calais, dont 183 dans des exploitations agricoles et le reste dans les abattoirs et les tueries. Mais il ne faut pas oublier 600 constatations effectuées dans les autres départements (Nord, Seine, Somme, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) sur des animaux en provenance du Pas-de-Calais. La question est à nouveau abordée dans le rapport de 1912 où figure un tableau comportant le nombre total des bovidés dans chaque arrondissement (*Tableau 1*).

Face à ces chiffres, le vétérinaire départemental manifeste un certain scepticisme : ils ne traduisent ni la prévalence ni la répartition de l'épizootie. Il constate l'extrême faiblesse du nombre de cas dans les arrondissements de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Pol-sur-Ternoise. Avec un total de 83 510 bêtes, ceux-ci ne déclarent que 14 malades, ce qui est invraisemblable. Tétart est prêt à admettre que la contamination soit un peu plus fréquente dans les zones où prédomine la stabulation permanente (point qui sera à nouveau abordé ultérieurement) que dans les secteurs de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Pol-sur-Ternoise. Mais, même en prenant en compte ce facteur, la faiblesse des chiffres indique surtout que les éleveurs y sont encore plus réticents que dans le reste du Pas-de-Calais à déclarer leurs bovins tuberculeux. Selon le vétérinaire départemental, les constatations faites dans les abattoirs et les tueries ou dans d'autres départements sur les sujets provenant du Pas-de-Calais donnent certainement une meilleure idée de la fréquence de la maladie et le pourcentage réel des animaux tuberculeux se situe probablement entre 25 et 30 % de l'effectif total. Si de pareils chiffres sont cohérents avec ce que l'on peut savoir de la diffusion de la tuberculose qui, en l'absence d'une politique sanitaire efficace, touche effectivement environ le quart des effectifs bovins, un aspect du raisonnement du vétérinaire départemental laisse cependant perplexe. La mention par Tétart des constatations effectuées dans les abattoirs laisse supposer que de nombreux cas y sont signalés. Mais cela n'est pas du tout confirmé par les chiffres qu'il cite par ailleurs dans son rapport.

Tableau 2.
Abattage de bovins dans le Pas-de-Calais en 1911

<i>Adultes</i>	<i>Veaux</i>	<i>Nombre de cas de tuberculose</i>
34 136	29 009	343

À peine 0,5 % des bêtes abattues sont donc saisies pour tuberculose. Même si l'on ne prend en compte que les adultes, les veaux étant moins susceptibles d'avoir déjà développé des lésions tuberculeuses, 1 % seule-

ment des bêtes abattues auraient été malades. Comme souvent dans le cas de la tuberculose, qu'elle soit bovine ou humaine, les chiffres et les pourcentages cités n'apparaissent pas totalement cohérents et suscitent une certaine perplexité.

L'assemblée départementale : la réflexion plus que l'action

Il serait inexact de penser que seul le vétérinaire départemental s'intéresse à la lutte contre la tuberculose bovine. Les membres de l'assemblée départementale sont eux aussi sensibles à la question. En avril 1901 est ainsi discuté un vœu déposé par des conseillers représentant des cantons ruraux. Ce texte souligne les ravages provoqués la tuberculose bovine : il faut que l'administration veille à la désinfection des locaux souillés par les animaux malades :

« Que les abattoirs particuliers soient surveillés, car il est de notoriété publique que la plupart des bêtes soupçonnées de tuberculose y sont dirigées et débitées au prix de la viande de choix : on rendrait ainsi un immense service aux consommateurs de la campagne, à qui l'on offre trop souvent des viandes suspectes ou de basse qualité, tout en leur faisant payer un prix très élevé⁴⁵. »

Un autre vœu, présenté en particulier par Alfred Delcluze, affirme la nécessité de prendre en compte les « ravages opérés chez les humains par la tuberculose »⁴⁶ et d'appliquer les moyens de s'en préserver découverts par les savants. Les mesures préventives prises pour protéger l'hygiène et la salubrité donnent en effet d'excellents résultats pour la santé publique. L'« inspection sanitaire des viandes figure, à juste raison, depuis longtemps déjà au premier rang de ces mesures préventives ; mais... il existe, à côté, un élément de première nécessité et de consommation régulière, le lait, pour lequel en ce qui concerne au moins la ville de Calais, aucune [mesure]⁴⁷ sérieuse n'a été prise jusqu'ici, de manière à en assurer la bonne qualité au point de vue hygiénique »⁴⁸. Or, la question est d'autant plus importante que les enfants sont les plus grands consommateurs de cet aliment et constituent en même temps les plus sujets à souffrir de son altération. Le maire de Calais (Alfred Delcluze lui-même) a en conséquence pris le 16 mars 1900 un arrêté municipal dont l'objectif est l'amélioration des vacheries qui fournissent la ville en lait grâce à l'inspection sanitaire.

45. Séance du 15 avril 1901, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 41.

46. *Ibid.*, p. 49.

47. Le terme « mesure » a vraisemblablement été oublié dans le texte d'origine.

48. Séance du 15 avril 1901, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 50.

Ce texte constitue un véritable programme de lutte contre la tuberculose bovine et plus généralement contre toutes les maladies susceptibles d'être transmises par le lait : un espace suffisant doit être prévu pour les vaches, il faut que les urines s'écoulent vers l'égout, que le sol de l'étable soit imperméable et incliné. Une ventilation correcte de l'étable est indispensable, ce qui nécessite au moins une cheminée d'aération pour six vaches. Il est nécessaire de cimenter les murs de l'étable jusqu'à 1,75 m au-dessus du sol. Le reste des murs comme les plafonds doivent être blanchis à la chaux tous les ans. Il faut que le fumier soit complètement enlevé au moins une fois par semaine. Il est indispensable de prévoir un local spécialement affecté à la préparation du lait dans chaque vacherie. Toute communication directe avec l'étable ou une pièce d'habitation est interdite. Les vases destinés à recueillir le lait doivent être fabriqués en matériaux imperméables et munis d'un couvercle de même nature. Il est indispensable de nettoyer soigneusement tout récipient utilisé. La laiterie ne peut contenir aucune substance, en particulier du pétrole, ou aucun appareil susceptible de communiquer un mauvais goût au lait. Afin d'éviter la propagation de la tuberculose bovine à l'espèce humaine, l'administration municipale demande aussi aux laitiers et aux agriculteurs qui écoulent leur production à Calais de soumettre leurs animaux à l'épreuve de la tuberculine et de se débarrasser de tous ceux qu'elle indiquerait comme tuberculeux. Les vendeurs dont les animaux ont été reconnus indemnes reçoivent une attestation valable pendant un an. Elle peut toutefois être retirée si un animal est atteint de tuberculose ou de toute autre maladie contagieuse, à moins que l'animal ne soit aussitôt écarté de l'étable. Celle-ci doit alors être désinfectée et toutes les bêtes à nouveau soumises à l'épreuve de la tuberculinisation.

Alfred Delcluze évoque à nouveau la question en 1902. Cela prend d'abord la forme d'un nouveau vœu dans lequel il attribue la mortalité infantile au manque d'hygiène qui règne dans les vacheries. Ce texte est discuté le 22 août. Lorsque le deuxième bureau estime nécessaire son renvoi à l'administration pour étude, Alfred Delcluze affirme s'étonner : le rapporteur, docteur en médecine demande donc un examen approfondi d'un vœu qui intéresse la santé publique. « Mais il est habitué depuis longtemps à de pareilles manifestations »⁴⁹. Le rapporteur est en fait le docteur Poiteau. Celui-ci, qui a été politiquement proche de Méline, est donc passablement éloigné d'Alfred Delcluze. Pour celui-ci :

« Est-il donc si difficile de surveiller l'hygiène des vacheries ? Depuis les découvertes de Pasteur et du docteur Roux, on connaît les moyens de s'assurer si une

49. Séance du 22 août 1902, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 323.

vache est tuberculeuse. Il n'y a donc pas besoin d'étudier le vœu. L'étude est faite. Une vache peut avoir de très belles apparences, alors que la tuberculose est localisée dans les mamelles ; elle donne alors un lait contaminé qui est une puissante cause de mortalité. Il suffit de la tuberculiner pour constater son état. L'orateur n'est ni médecin ni vétérinaire ; il en sait cependant assez pour n'avoir plus besoin d'étudier une question aussi simple⁵⁰. »

Le docteur Poiteau se défend : le vœu est à la fois très général et peu clair, évoquant à la fois la tuberculose, l'hygiène des vacheries, les femmes pauvres et la mortalité infantile : « c'est un méli-mélo »⁵¹. Charles Jonnart, qui n'est pas encore président du conseil général, estime qu'à défaut du vœu, les explications d'Alfred Delcuze sont très nettes et il s'associe donc à ses conclusions. Charles Jonnart rappelle qu'Alfred Delcluze, avait, en tant que maire de Calais, pris un arrêté allouant une indemnité de 500 francs à un médecin-inspecteur chargé de visiter les vacheries. Son vœu tend à généraliser cette mesure à l'ensemble des communes : « Il n'y a pas là de méli-mélo »⁵².

Ce débat montre l'intérêt éprouvé pour la qualité du lait mais il est également révélateur de la relative complexité des positionnements politiques qui caractérise le conseil général des années 1890 à 1914. Les socialistes, désormais présents, ne sont pas nécessairement simples à classer cependant que la droite se redéfinit. Charles Jonnart, en 1902, ne veut pas d'ennemi à gauche. Les socialistes manifestent par ailleurs précocement leur intérêt pour la lutte antituberculeuse sous ses différentes formes : ce combat facilite une forme de convergence autour du courant hygiéniste de la République et du socialisme⁵³. La question de l'inspection des laiteries est à nouveau abordée le 23 août 1904 : le préfet, pour répondre à la demande plusieurs fois exprimée d'une réglementation de la production et de la vente de lait dans le département, a désigné une commission spéciale composée de conseillers généraux, de maires et de médecins. Alfred Delcluze souhaite qu'y soient joints deux vétérinaires. Le sujet n'est toutefois plus évoqué par la suite et le programme d'assainissement défini par Alfred Delcluze ne semble avoir rencontré que peu de succès, ce que le vétérinaire départemental, désormais mieux disposé à l'égard du socialisme, du moins sous sa forme municipale et hygiéniste, regrette en 1908 :

« Il y aurait cependant un grand intérêt à connaître l'état de santé des vaches des laitiers-nourrisseurs, dont les étables approvisionnent les villes et localités po-

50. *Ibid.*

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*, p. 324.

53. CHAMONARD, 2013.

puleuses. La ville de Calais avait pris sur ce point une initiative digne d'approbation en offrant aux laitiers qui l'habitent d'assurer à ses frais la tuberculination de leur bétail, mais cet (*sic*) offre n'a pas rencontré près des intéressés le large succès qu'elle méritait⁵⁴. »

La lutte contre la tuberculose bovine s'inscrit dans la durée

La Grande Guerre et ses conséquences

L'entrée en guerre perturbe bien sûr profondément le fonctionnement du service vétérinaire : quarante-deux de ses soixante-douze agents sont mobilisés. Quinze cantons sont d'autre part partiellement ou totalement occupés à partir de septembre 1914. L'inspection des abattoirs et des tueries est très largement désorganisée. Lorsqu'elle peut se maintenir, elle montre, sans surprise, la persistance de la tuberculose. La guerre et la présence de nombreux soldats expliquent qu'une partie des constatations s'effectuent désormais dans les tueries militaires. La situation n'évolue guère au cours du conflit. En 1916, le vétérinaire départemental évoque les difficultés persistantes que rencontre son action : le service n'est qu'au tiers de son effectif normal et la circulation est problématique aux abords de la zone de combat. La présence des vétérinaires militaires constitue cependant un atout : intervenant spontanément dans le rayon de leurs cantonnements, ils ont découvert quelques foyers de contagion. Par ailleurs, les événements réduisent naturellement encore l'intérêt des éleveurs pour la tuberculose et accélèrent donc la diminution du nombre de cas déclarés.

À la fin de la guerre, le bilan est évidemment lourd. L'effectif des bovins élevés dans le département a reculé de plus d'un tiers. Alors que le Pas-de-Calais comptait 246 700 bêtes en 1913, elles ne sont plus que 161 700 en 1918⁵⁵.

Les services vétérinaires sont largement désorganisés : l'inspection des viandes est particulièrement défectueuse et le directeur des services départementaux se plaint de ne pouvoir que peu circuler en raison de l'importance du travail administratif qu'il doit accomplir ainsi que de l'insuffisance des indemnités qui ne correspondent plus au coût réel des déplacements. Le service se réorganise cependant progressivement ce qui conduit automatiquement à l'augmentation du nombre des constatations : 194 cas en 1920 et 264 en 1921. Le nouveau vétérinaire départemental note toutefois que l'inspection des abattoirs et des tueries reste quasi inexistante dans « les régions atteintes par les événements de guerre [où] on peut dire qu'aucun

54. Rapport du vétérinaire départemental, 1908, p. 1015.

55. Les tableaux indiquant le nombre de bêtes bovines dans le Pas-de-Calais ont été élaborés à partir de l'*Annuaire statistique régional*, INSEE, direction régionale de Lille, 1951, t. 1, p. 166.

effort digne d'attention n'a encore été fait »⁵⁶. Le rapport de 1923 précise que la visite systématique des tueries du Pas-de-Calais a pu commencer : ce n'est pas une mince affaire, 526 étant officiellement enregistrées. Ce chiffre n'apparaît d'ailleurs guère fiable, une partie de ces établissements ayant été détruits sans que leur reconstruction soit prévue et 51 autres tueries ayant été ouvertes irrégulièrement. L'état des installations se révèle très variable, que ce soit pour les tueries irrégulières (21 sont bien installées et 30 défectueuses) ou pour les 113 tueries autorisées que le vétérinaire départemental a visitées (12 sont très bonnes, 40 bonnes, 27 passables, 20 défectueuses et 14 en cours de reconstruction). Pour le vétérinaire départemental Savanger :

« je me suis trouvé trop souvent au cours de mes inspections, en présence d'installations déplorables, soit par la construction, soit par la propreté des locaux ; il est vrai que les intéressés avaient perdu depuis longtemps l'habitude d'être inspectés et pour certains ma visite fut une cause d'étonnement⁵⁷. »

La qualité de la viande, et en particulier le problème posé par les animaux tuberculeux, reste ultérieurement un sujet de préoccupation. Le rapport de 1927 rappelle l'interdiction de livrer à la consommation la viande d'un animal mort de maladie mais indique que la situation est différente dans le cas des abattages : en fonction de l'étendue des lésions, un quartier de vache tuberculeuse peut être vendu alors qu'un autre est livré à l'équarissage. Le vétérinaire départemental tend d'ailleurs à minimiser le risque que courent les consommateurs :

« le rôle de viandes dans l'étiologie de la tuberculose de l'homme doit être peu considérable en raison du petit nombre de bacilles présents dans les muscles, de la cuisson des viandes, de leur préparation, et alors que de nombreux faits démontrent l'infection de l'homme par les animaux tuberculeux, aucune observation du même ordre n'a pu être consignée en ce qui concerne les viandes⁵⁸. »

Le cheptel ayant, comme cela a déjà été précisé, considérablement souffert pendant la guerre, il est prévu que, dans le cadre de la reconstruction des zones dévastées, le département reçoive huit mille bovins allemands qui doivent être répartis entre les arrondissements d'Arras et de Béthune. Le préfet estime initialement que l'état général des animaux déjà livrés est globalement satisfaisant, même si quelques cas de tuberculose sont signalés. L'arrivée du bétail allemand se poursuivant, le vétérinaire départemental note que la tuberculose n'a été constatée que sur une seule vache alors, précise-t-il, qu'elle « constituait le réel échec des envois de 1920 »⁵⁹. Le ton

56. Rapport du vétérinaire départemental, 1922, p. 181.

57. Rapport du vétérinaire départemental, 1923, p. 177.

58. Rapport du vétérinaire départemental, 1927, p. 170.

59. Rapport du vétérinaire départemental, 1922, p. 262.

n'est pas tout à fait le même que l'année précédente : il arrive en fait assez souvent que, dans les textes présentés au conseil général, les mauvaises nouvelles ne soient annoncées qu'avec un certain délai. Ce n'est d'ailleurs pas une spécificité des services vétérinaires : sans doute convient-il de ménager un peu l'humeur de l'assemblée départementale.

En 1923, la reconstitution du cheptel retient encore l'attention dans le Pas-de-Calais. L'importation de bétail, dans un cadre purement commercial cette fois, est en effet nécessaire « pour permettre aux régions dévastées de récupérer dans les meilleures conditions les bovins nécessaires aux exploitations agricoles. »⁶⁰ Dans ce contexte, le cadre réglementaire dans lequel s'effectuent les entrées de bétail est modifié en 1920. La surveillance des animaux importés reposait auparavant sur la loi du 21 juillet 1881 et le décret du 6 avril 1883 qui s'efforçaient de prévenir l'envoi à l'étranger comme l'entrée en France d'animaux atteints ou suspects de maladies contagieuses. En 1920, afin de réduire les frais, la quarantaine à la frontière a été supprimée. Les bovins sont désormais pendant six mois présumés atteints par la tuberculose et de ce fait soumis à une surveillance dont ils ne sont libérés qu'après tuberculination. Le vétérinaire départemental considère que ces dispositions sont théoriquement parfaites mais que leur application se révèle malaisée, d'autant que « chez certains marchands d'après-guerre l'oubli manifeste des règlements était de principe. »⁶¹ Il est aussi indispensable de prendre en compte le fait que le Pas-de-Calais est proche de la frontière. Les bovins hollandais arrivent donc à destination avant que le vétérinaire départemental puisse intervenir. Les adresses et les noms qui lui sont fournis étant souvent imprécis, il lui est difficile de retrouver les vaches disséminées dans l'arrondissement d'Arras. Il lui a donc fallu intervenir auprès des marchands étrangers, dont il souligne d'ailleurs qu'ils se sont révélés disciplinés, acceptant de le prévenir d'urgence lorsqu'un convoi de bétail atteignait la gare d'Arras. Il est alors possible de procéder à la tuberculination avant d'admettre les animaux sur le marché.

Le rapport de 1926 laisse supposer que les dispositions prises en 1920 n'ont pas donné entièrement satisfaction. Le dispositif reste globalement le même : les bovins importés, présumés infectés par la tuberculose, doivent rester entre les mains de leur premier acheteur pendant les six mois que dure la surveillance prévue, le service vétérinaire prévenant systématiquement les propriétaires des animaux importés.

« Malheureusement trop parmi eux cherchent à échapper à la loi. Certains jugent qu'il est de leur intérêt personnel de ne pas savoir que tel de leurs bovins im-

60. Rapport du vétérinaire départemental, 1923, p. 175.

61. *Ibid.*, p. 174.

portés introduit la tuberculose dans leurs étables. D'autres cherchent à faire immédiatement argent des animaux et m'obligent à des recherches souvent difficiles. Bien entendu les moyens de coercition existent, mais il est toujours pénible d'y recourir. Je suis cependant en droit de considérer les fautifs comme d'autant plus coupables que je m'efforce d'abrèger au minimum la durée de la surveillance sanitaire [...], que je m'efforce en un mot d'appliquer ce décret, dont j'ai seul la responsabilité du point de vue sanitaire, au mieux des intérêts généraux des agriculteurs⁶². »

La possibilité d'un changement de stratégie dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine est également évoquée : plutôt que de désigner les étables infectées, ne conviendrait-il pas plutôt de signaler celles qui sont saines ? Cette nouvelle politique est en partie liée à la question des importations de bétail ou de viande : l'assainissement des étables par les agriculteurs ou les associations pourrait être financé par un relèvement des taxes d'inspection pesant sur les viandes étrangères dont le taux est resté fixé à son niveau d'avant-guerre, ce qui, selon le vétérinaire départemental, leur assure un privilège de concurrence.

La reconstitution du cheptel du Pas-de-Calais s'achève en 1928 et 1929 : années pendant lesquelles le département abrite respectivement 236 900 et 254 100 bovins.

L'élevage reprend donc l'essor entamé avant 1914, dans un monde rural qui retrouve son dynamisme. Même les difficultés très réelles rencontrées pendant les années 1930 n'entraînent pas la réduction du nombre des bovins élevés dans le département et l'accroissement du cheptel se poursuit au cours de la décennie. L'effectif total atteint en effet 263 500 unités en 1934 et 277 900 en 1938.

Vers la définition d'une nouvelle stratégie dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine ?

Au tournant des années 1920 et 1930, la tuberculose bovine paraît moins souvent, et surtout moins longuement, évoquée. Peut-être faut-il prendre en compte le fait que, dans le Pas-de-Calais comme dans le reste du pays, le *Schwerpunkt* de la lutte antituberculeuse s'est alors déplacé vers la forme humaine de la maladie, le conseil général consentant des efforts importants pour mettre en place un dispositif efficace⁶³. Il serait cependant tout à fait excessif de parler de désintérêt : les rapports continuent à signaler régulièrement, mais en général plus brièvement, que le problème persiste, voire s'aggrave. C'est à nouveau la négligence dont feraient preuve

62. Rapport du vétérinaire départemental, 1926, p. 134.

63. Sur le sujet, il est possible de se référer à ROGER, 2021.

les éleveurs qui est mise en cause. En 1931, le directeur des services vétérinaires peut ainsi écrire que :

« La tuberculose est toujours en progression et il est regrettable de constater que malgré nos conseils réitérés, bien peu sont les cultivateurs qui sollicitent l'offre que je leur fais dans des conférences répétées de les aider dans le travail d'épuration de leurs étables. Beaucoup considèrent la tuberculose comme un mal nécessaire ; or la prophylaxie de la tuberculose bovine est possible, soit par l'emploi raisonné de la tuberculine, soit par l'utilisation du B.C.G. S'il s'agit d'un travail de longue haleine qu'il faut vouloir avec persévérance, les résultats en sont énormes d'un point de vue économique⁶⁴... »

La mention du B.C.G. est évidemment importante : en 1921 et 1922, les premières vaccinations humaines semblent aboutir à une nette diminution de la mortalité parmi les sujets vaccinés. La catastrophe de Lübeck survenue en 1930 jette toutefois le discrédit sur le BCG. Le développement de la vaccination des bovins est alors encouragé afin de démontrer l'innocuité du BCG, ce qui doit permettre de reprendre les campagnes de vaccination humaine.

L'intérêt pour la tuberculose bovine se manifeste aussi toujours dans les rangs du conseil général, ce qui n'est pas surprenant si on tient compte de la place, déjà mentionnée, qu'y occupent désormais les vétérinaires. À la fin de l'année 1932, un vœu déposé par Aimé Ledoux évoque le projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose bovine dont débat la Chambre des députés : de nouvelles dispositions sont nécessaires afin de « protéger les agriculteurs contre le trafic scandaleux des animaux tuberculeux »⁶⁵. C'est en particulier la définition des animaux malades qui doit être précisée. En 1933, l'épizootie qui frappe le bétail de l'école agricole de Tilloy-lès-Mofflaines vient une fois de plus montrer que le combat est difficile. Le bétail de la ferme modèle est en effet à peu près entièrement détruit par la tuberculose. Cette situation suscite d'ailleurs la perplexité d'Aimé Ledoux auquel on répond que les nouvelles étables étaient sans doute trop hautes et donc trop froides. Le préfet et l'assemblée départementale ne paraissent à vrai dire pas entièrement convaincus par cette explication.

À partir de 1933, le directeur des services vétérinaires estime qu'un changement important s'annonce : de nouvelles dispositions légales doivent remplacer les textes en vigueur. La loi du 7 juillet 1933 entend introduire en France les méthodes appliquées au Danemark et aux États-Unis.⁶⁶ L'évoca-

64. Rapport du vétérinaire départemental, 1931, p. 88.

65. Deuxième session ordinaire de 1932, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, vœu présenté par Aimé Ledoux, p. 122.

66. BERDAH, 2010.

tion de ces deux pays sera fréquente après la guerre : celle des États-Unis n'est pas étonnante, le modèle américain étant alors à son apogée.⁶⁷ La mention du Danemark s'explique par le fait que la méthode citée, qui repose sur l'élimination des animaux réagissant à la tuberculine et le repeuplement des étables par des animaux sains, a été mise au point par un vétérinaire danois, Bernhard Bang (1848-1932). Les résultats obtenus par ce royaume scandinave dans la lutte contre l'épizootie ont souvent impressionné les observateurs. La loi de 1933 reprend donc les techniques danoises, tout en insistant sur la libre initiative des éleveurs. Elle ne peut cependant pas être appliquée sur-le-champ, le décret d'administration publique prévu n'étant pas paru immédiatement.

Il faut attendre le 1^{er} juillet 1937 pour que la loi entre – partiellement – en vigueur. Pour le vétérinaire départemental, il convient alors d'intensifier la lutte. Mais, ajoute-t-il, si la connaissance du département qu'il a acquise depuis la guerre lui permet de mener à bien sa mission, les moyens matériels lui font défaut pour augmenter les efforts entrepris. Chiffres à l'appui, il entreprend de démontrer que ce département est désavantagé.

Tableau 3.
Budget en francs des services de lutte contre les épizooties en 1937

<i>Pas-de-Calais</i>	<i>Nord</i>	<i>Seine-Inférieure</i>	<i>Somme</i>
39 000	300 000	185 000	66 000

Tableau 4.
Cheptels en 1937

<i>Pas-de-Calais</i>	<i>Nord</i>	<i>Seine-Inférieure</i>	<i>Somme</i>
646 200 animaux	588 450 animaux	554 279 animaux	503 440 animaux

Les mesures prises dans le cadre des décrets-lois Laval (qui ne sont pas expressément cités) ont nettement aggravé la situation puisque les crédits que le département consacrait à la lutte contre les épizooties atteignaient auparavant 60 000 francs. Pour le directeur des services vétérinaires, il convient de rétablir ce montant, voire de le porter à 120 000 francs : il faut en effet prévoir de payer les déplacements des vétérinaires agréés qui doivent effectuer des interventions supplémentaires dans le cadre de la nouvelle loi.

67. Sur le rôle joué pendant cette période par le modèle américain, on peut se référer à ROGER, 1996.

*Le second conflit mondial et l'après-guerre :
un combat impossible contre l'épizootie ?*

Comme la Grande Guerre, mais selon des modalités évidemment différentes, le second conflit mondial perturbe profondément l'action des services vétérinaires. Le régime de Vichy s'efforce de poursuivre la lutte contre la tuberculose bovine (de même qu'il entreprend, tout en la critiquant et en l'amendant, de poursuivre la politique entreprise par la Troisième République pour faire reculer la variante humaine de la maladie). La loi du 27 juillet 1940 relative à l'organisation de la production laitière reprend donc les dispositions de celle du 7 juillet 1933 et précise clairement que les étables destinées à la production de lait destiné à la consommation humaine ne doivent pas être contaminées par la tuberculose bovine⁶⁸. Un arrêté du 24 mai 1941 associe le combat contre cette maladie à la réfection des étables⁶⁹ et le décret du 17 juillet 1941 stipule que la viande des bovins saisie pour tuberculose peut être remise à leur propriétaire après stérilisation mais que les opérations nécessaires doivent se dérouler dans un abattoir public sous le contrôle du vétérinaire inspecteur de l'établissement. Les viandes ainsi traitées sont vendues sous l'appellation « viandes assainies par la chaleur » et ne peuvent en aucun cas être utilisées pour la fabrication de conserves⁷⁰.

Pendant l'Occupation, la tuberculose bovine n'apparaît plus directement dans les rapports émanant des autorités départementales. La question essentielle est désormais de livrer à la population une quantité à peu près suffisante de viande et de lait afin d'éviter la sous-nutrition, terrain favorable à la maladie et en particulier à la tuberculose humaine, ce qui montre à nouveau que la lutte contre la forme animale de la maladie ne peut jamais être entièrement dissociée du combat contre sa forme humaine. Satisfaire les besoins des habitants du département se révèle d'autant plus compliqué que le Nord et le Pas-de-Calais sont rattachés au commandement militaire de Bruxelles et donc au moins initialement isolés du reste du territoire français. L'approvisionnement en lait des centres urbains et en particulier de la région minière est aléatoire et il est parfois impossible d'honorer les cartes de rationnement des enfants et des malades⁷¹. La pénurie de carburant contribue à aggraver encore la situation en provoquant une perte importante de lait frais⁷². En août 1943, les conséquences sanitaires du conflit et des pénuries qui en découlent inspirent

68. Fánica, 2008, p. 103.

69. *Informations générales Vichy*, 1^{er} juillet 1941.

70. *Ibid.*, 26 août 1941.

71. Rapport mensuel d'information, 3 mars 1942, Arch. dép. Pas-de-Calais, 1W12859/1.

72. Rapport mensuel d'information, 3 juin 1942, *ibid.*, 1W12859/2.

aux autorités des considérations pessimistes : la tuberculose humaine apparaît en progression lente mais constante dans le Nord de la France :

« Le corps médical est unanime à déclarer que dans la région cette aggravation est une conséquence de la sous-alimentation en viande et en matières grasses... En ce domaine essentiel pour l'avenir de la race, la guerre commence à imposer sa marque insidieuse et fatale⁷³. »

Étant donné le contexte de l'Occupation, les mesures prises par Vichy pour lutter contre la tuberculose bovine ont peu d'effet. Dès 1946, la lutte contre cette maladie est à nouveau évoquée et, une fois de plus, le constat est alarmant. Dans le cas du lait se mêlent étroitement considérations économiques, sanitaires et démographiques. L'année 1945 a été marquée par une forte remontée de la mortalité infantile. Dans ce domaine, la place relative de la France était déjà médiocre avant le second conflit mondial. Mais en 1945, la situation s'est considérablement aggravée et la mortalité infantile atteint 113,7‰ alors qu'elle avait été de 76,7‰ en 1942. Cette poussée s'explique en partie par la désorganisation des circuits de distribution du lait qui suit la Libération. L'amélioration de la qualité du produit est donc absolument indispensable.

Le conseil général est conscient de la gravité du problème sanitaire⁷⁴. Constatant que l'état de l'économie ne permet pas la reconstruction rapide des hôpitaux ou l'édification des nouveaux établissements qui seraient nécessaires, le deuxième bureau s'efforce en 1946 de trouver des moyens d'action immédiats. L'un d'entre eux est la vente d'un lait de qualité, produit dans des fermes où les bêtes sont tuberculineses⁷⁵. En juin 1946, le docteur Jules Pouget, représentant du canton d'Étaples, se montre très pessimiste : « Si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour la distribution du lait, le pays connaîtra une catastrophe sans précédent et une mortalité infantile effroyable »⁷⁶. Un vœu déposé par les conseillers communistes demande que le contrôle de ce secteur soit renforcé : un « recensement sérieux » des vaches doit être effectué et l'action des « trusts laitiers » doit être soigneusement examinée (la dénonciation des trusts est alors un topos du discours

73. Rapport mensuel d'information, 3 août 1943, Arch. dép. Pas-de-Calais, 1W12859/2.

74. Sur la poursuite du combat contre la tuberculose après 1945 : ROGER, 2020.

75. Rapport du deuxième bureau sur l'armement sanitaire du département, session extraordinaire du 11 mars 1946, Arch. dép. Pas-de-Calais, 50W4. Jusqu'en 1945, les rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais sont disponibles, soit sur Gallica, soit à la bibliothèque Georges-Lefebvre de l'université de Lille. Ils sont ensuite consultables aux archives du Pas-de-Calais, ce qui explique que leur cote soit désormais précisée.

76. Réunion de la commission départementale du 27 juin 1946, p. 138, Arch. dép. Pas-de-Calais, 50W6.

communiste). Il faut aussi envisager une action administrative « en vue d'obtenir une qualité meilleure par des soins apportés à la collecte et au transport »⁷⁷.

La question de la qualité est dans un premier temps d'autant plus difficile que le problème de la quantité continue à se poser : il reste en effet difficile d'assurer un approvisionnement suffisant pendant la deuxième moitié des années 1940. Cette situation se rencontre bien sûr dans l'ensemble du pays mais la diminution du volume de lait destiné à la consommation humaine semble avoir été particulièrement marquée dans le Pas-de-Calais, ce qu'expliquent sans doute l'intensité des combats qui s'y sont déroulés et la lourdeur de l'Occupation. La production globale recule jusqu'en 1947. En 1948, il apparaît évident que les cultivateurs répugnent de plus en plus à livrer leurs produits laitiers au ravitaillement général, les prix sur le marché parallèle étant « infiniment plus rémunérateurs »⁷⁸. Cette année-là, malgré un début de redressement, la quantité de lait livré à la consommation humaine n'atteint pas encore la moitié du tonnage de 1938. En janvier 1949, un vœu déposé par Émile Vanrullen au nom du groupe socialiste évoque l'insuffisance des livraisons aux différentes communes et demande que toutes les mesures soient prises pour assurer la distribution de lait aux consommateurs⁷⁹.

L'état sanitaire des exploitations ne semble d'autre part pas s'être vraiment amélioré depuis la Belle Époque. Très fréquemment, il conviendrait de réaménager entièrement l'étable :

« trop souvent sale, mal bâtie, mal aménagée, obscure et mal aérée, où le milieu humide et tiède favorise les fermentations les plus diverses. Des vaches vivant couvertes de leurs déjections dans un milieu chargé de vapeurs ammoniacales nauséabondes et malsaines, jamais pansées et traitées par les vachers qui effectuent inconsciemment leur travail sans les soins les plus élémentaires de propreté⁸⁰. »

Les bidons, les seaux et les carafes dédiés au recueil et au transport du lait ne sont jamais nettoyés à l'eau bouillante. L'eau potable manquant, on utilise généralement celle des mares. Dans « les locaux mal tenus, chiens, chats, poules, circulent à l'envi⁸¹. »

77. Rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, 1946, p. 1955, Arch. dép. Pas-de-Calais, 50W6.

78. Première session ordinaire de 1948, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 103, *ibid.*, 50W9.

79. Session extraordinaire de janvier 1949, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, *ibid.*, 50W11.

80. Rapport du vétérinaire départemental, session extraordinaire de décembre 1946, p. 80, *ibid.* 50W5.

81. *Ibid.*, p. 81.

Parmi les maladies que véhicule le lait, la tuberculose, toujours présente comme étant en progression constante, reste la plus importante. Le directeur des services vétérinaires revient régulièrement sur la question, mentionnant ainsi dans son rapport de 1948 « une fois de plus la marche croissante de la tuberculose, qui est à la base de la transmission aux autres espèces animales et à l'homme généralement par le lait⁸². » L'amélioration de la qualité constitue donc un impératif, en particulier pour les malades, les femmes enceintes, les nourrices, les vieillards, et spécialement pour les enfants : « C'est le bon lait qui fait les enfants forts et sains⁸³. » Un plan d'action apparaît nécessaire pour améliorer l'état général des vaches laitières et il passe en particulier par la tuberculination. Le directeur des services vétérinaires rappelle régulièrement les conséquences de la médiocrité du lait livré à la consommation sur la santé des enfants : le rapport de 1954 mentionne ainsi que « les recherches des médecins spécialistes de la tuberculose montrent que 15 % des cas de tuberculose constatés sur les enfants de moins de 5 ans trouvent leur origine dans le lait de vache »⁸⁴.

À partir de 1954, l'assemblée départementale paraît manifester un intérêt renouvelé pour la question laitière. Le 27 avril, le docteur Pouget rappelle que ce sujet a déjà été évoqué mais que la distribution du lait ne s'est pas suffisamment améliorée⁸⁵. Un centre dédié au lait avait été envisagé mais le projet avait été abandonné faute d'avoir obtenu l'accord des caisses minières dont la situation financière est fréquemment délicate, ce qui entraîne d'ailleurs également des conséquences pour la lutte contre la tuberculose humaine. Pour Jules Pouget, les coopératives et les groupements de producteurs doivent mettre à l'étude les questions du ramassage et du filtrage mais l'amélioration de la qualité suppose nécessairement une augmentation du coût :

« Il serait anormal de demander pour le litre de lait un prix ridicule et pour le litre de vin un prix exagéré, le litre de lait mérite plus de considération que le litre de vin⁸⁶. »

82. Rapport du vétérinaire départemental, session extraordinaire de janvier 1948, p. 141, Arch. dép. Pas-de-Calais, 50W8.

83. Rapport du vétérinaire départemental, séance extraordinaire de décembre 1946, p. 82, *ibid.*, 50W5.

84. Rapport du vétérinaire départemental, deuxième session ordinaire de 1954, p. 485, *ibid.* 50W24.

85. Séance du 27 avril 1954, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 57, *ibid.*, 50W23.

86. *Ibid.*

En ce milieu des années 1950, la lutte contre l'alcoolisme, esquissée à la Belle Époque par la Troisième République puis reprise par le régime de Vichy, est en effet à nouveau à l'ordre du jour. Le préfet Georges Phalempin précise que la question laitière intéresse le gouvernement qui, en 1950, a posé le principe de la vente obligatoire du produit dans des bouteilles dans les villes de plus de 20 000 habitants. Le processus suit son cours : un quart des agglomérations du Pas-de-Calais appartenant à cette catégorie disposent d'un lait en bouteille présentant toute garantie. Le premier fonctionnaire du département indique aussi que les prix sont déjà modulés en fonction de la qualité : une majoration de deux francs par litre est octroyée au lait provenant des étables officiellement reconnues indemnes de toute affection tuberculeuse.

En décembre 1954, les conseillers généraux évoquent à nouveau la question à propos de l'application du décret 54-1096 relatif à la distribution du lait dans les écoles⁸⁷. Le moins que l'on puisse dire est que cette mesure ne suscite pas un enthousiasme général parmi les membres de l'assemblée départementale, dont une forte proportion sont également maires de leurs communes et doivent, à ce titre, s'occuper de sa mise en œuvre. À leurs yeux, l'innocuité du lait est encore loin d'être une évidence : Étienne Devulder affirme pendant ce débat s'exprimer en tant que vétérinaire, procédé rhétorique lui permettant bien sûr de mettre en avant ses compétences dans le domaine abordé. Selon lui, l'élimination de la tuberculose bovine dans le département demande un délai de cinq à dix ans. Par ailleurs, elle ne fera pas disparaître l'ensemble des risques⁸⁸. Gaston Declémy, agriculteur, conseiller général du canton d'Ardres, adjoint au maire de Louches, appelle lui aussi à faire preuve de prudence⁸⁹. Selon lui, le gouvernement doit d'abord prendre les mesures nécessaires pour que puisse être distribué un produit sain.

La question laitière reste donc très présente dans les années d'après-guerre et le discours consacré à la tuberculose bovine apparaît marqué par une grande continuité qui peut donner à la fin des années 1940 et au début de la décennie suivante l'impression d'une forme d'immobilisme. En 1948, « la marche croissante de la tuberculose » contre laquelle « la lutte

87. Il s'agit bien sûr de la mesure prise par le président du Conseil Pierre Mendès France : distribuer du lait et du sucre dans les écoles françaises, afin de lutter contre la malnutrition et l'alcoolisme précoce.

88. Séance du 21 décembre 1954, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 132, Arch. dép. Pas-de-Calais 50W25.

89. *Ibid.*, p. 133.

doit reprendre avec plus de vigueur » est une nouvelle fois mentionnée⁹⁰. Par la suite, le constat ne varie guère jusqu'au milieu des années 1950. Rapport après rapport, les services vétérinaires estiment qu'environ 30 % du cheptel départemental est contaminé et indiquent le nombre croissant d'animaux saisis. Afin de déterminer avec davantage de précision l'ampleur et la répartition de l'enzootie, de vastes sondages sont effectués à partir de la fin des années 1940 dans les exploitations n'ayant jamais fait l'objet d'une intervention des services vétérinaires : en 1949, 2 500 vaches y sont soumises à une tuberculination. Les résultats apparaissent très variables mais le pourcentage d'animaux malades peut monter jusqu'à 42 %. Les arrondissements d'Arras et de Béthune semblent les plus touchés. Pour le directeur des services vétérinaires, cette étude révèle une fois de plus l'étendue de l'infection dans le Pas-de-Calais « et l'intérêt qu'il y aurait à subventionner largement la lutte contre ce fléau »⁹¹.

Le rapport de 1952 mentionne qu'un crédit accordé par l'État a permis de procéder à une nouvelle campagne de tuberculination dans des exploitations *a priori* saines. Cette fois, ce sont 4 585 bovins qui ont été tuberculinsés. Si 116 exploitations se sont révélées à l'abri de l'épizootie et si 79 n'étaient que très légèrement atteintes, 113 l'étaient bien davantage. Le rapport de 1954 signale l'augmentation des fonds destinés à la détection de la maladie qui doivent faciliter la mise en œuvre du programme d'éradication prévu par la loi de 1933.

Vaincre (à peu près) la tuberculose bovine

La dimension spécifiquement économique du combat contre la tuberculose bovine semble se renforcer dans les années 1950. Cela s'explique probablement par la conjoncture très favorable à l'élevage, et en particulier à la production laitière. Ce phénomène est d'abord lié au baby-boom. En se combinant avec la croissance des revenus individuels des Français et l'augmentation du nombre des réfrigérateurs domestiques qui facilitent la consommation de lait, il produit un véritable appel du marché qui enclenche une nouvelle révolution de l'élevage d'autant qu'il s'inscrit alors dans le cadre d'une volonté largement partagée de moderniser l'agriculture⁹². La croissance du cheptel s'accompagne bien sûr d'une amélioration des espèces. À l'échelle nationale, ces évolutions aboutissent au double-

90. Rapport du vétérinaire départemental, session extraordinaire de janvier 1948, p. 141, Arch. dép. Pas-de-Calais 50W8.

91. Rapport du vétérinaire départemental, deuxième session ordinaire de 1949, p. 317, *ibid.*, 50W12.

92. MORIN, 2004, p. 224.

ment de la collecte de lait entre 1949 et 1974. Et le Pas-de-Calais n'est pas en reste : il parvient en moins d'une décennie à effacer le choc du second conflit mondial et le nombre de vaches progresse nettement dans les années 1950. Ce département figure en 1951 au troisième rang national pour la production de lait et le rendement annuel par vache⁹³. Par-delà le seul secteur laitier, le Pas-de-Calais reste en fait sous la Quatrième République un grand département agricole⁹⁴. Ces données méritent d'être précisées dans la mesure où elles contrastent assez nettement avec la tonalité passablement pessimiste qui, comme on a pu le voir, domine longuement dans les rapports.

Souligner les enjeux économiques représente en fait un bon moyen d'intéresser les élus : en 1956, le coût de la tuberculose bovine est évalué par le directeur départemental des services vétérinaires à près d'un milliard de francs. L'estimation semble un peu excessive si l'on prend en compte les chiffres avancés par ailleurs mais elle constitue un argument qui, joint aux répercussions inlassablement soulignées de l'épizootie sur la santé humaine, permet de demander des sommes importantes : deux milliards et demi de francs seraient en effet nécessaires pour éradiquer la tuberculose bovine dans le Pas-de-Calais. Si l'on se fonde sur les chiffres mentionnés, un tel montant n'apparaît pas démesuré puisqu'il « représente le coût de la tuberculose durant 2 ou 3 ans »⁹⁵. Et cette stratégie fonctionne : la répétition de ces appels finit effectivement par attirer l'attention des conseillers généraux. Le 20 octobre 1958, le troisième bureau, en charge des questions d'agriculture, se déclare fortement impressionné par les pertes provoquées par la tuberculose bovine qui lui paraissent justifier un effort financier important de l'État et du département « qui permettrait d'atteindre une régression indispensable de ces terribles fléaux sanitaires et économiques »⁹⁶.

Comme cela a déjà été mentionné, l'exemple des États-Unis et du Danemark est fréquemment évoqué dans les années 1950. Il s'agit de démontrer que la lutte, si elle est nécessairement de longue haleine et doit être conduite de manière méthodique, peut être couronnée de succès : il convient en particulier de constituer des troupeaux sains dans les pays naisseurs moins infectés que ceux qui se livrent à l'exploitation laitière. Le

93. *Population et économie de la région du Nord (Annuaire statistique rétrospectif) Départements du Nord et du Pas-de-Calais*, Lille, INSEE, 1960, p. 445.

94. ALLART, 2009, p. 32.

95. Rapport du vétérinaire départemental, deuxième session ordinaire de 1956, p. 602, Arch. dép. Pas-de-Calais 50W30.

96. Séance du 20 octobre 1958, rapports et délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, p. 137, *ibid.*, BAP 452/200.

rapport de 1951 insiste sur cette opposition : dans les régions d'élevage, la tuberculose ne frapperait que 5 % des animaux contre 60 %, voire davantage, dans les zones d'exploitation laitière telles que le bassin minier, les grandes villes et leurs banlieues. Les producteurs de lait doivent donc éliminer les animaux réagissant à la tuberculine puis repeupler leurs étables avec les bovidés sains venus des zones d'élevage. C'est naturellement l'occasion de solliciter à nouveau des crédits, la réussite de cette politique demandant « l'attribution de moyens financiers importants pour son exécution »⁹⁷.

D'évidence, la lutte s'intensifie à partir du milieu des années 1950 et plus encore après le changement de République. Dans son rapport consacré à l'année 1959, le directeur des services vétérinaires se plaint encore de l'insuffisance des fonds dont il dispose⁹⁸ mais le début de la décennie suivante est marqué par un grand bond en avant. La loi de finances rectificative du 21 juillet 1960 permet l'augmentation des crédits accordés au département : le nombre des bêtes sous contrôle passe de 43 000 en juillet 1960 à 84 000 au mois de décembre de la même année et à 170 000 en juillet 1961. En décembre 1960, 6 200 exploitations agricoles sont concernées ; en juillet 1961, elles sont 13 000. Pour le directeur des services vétérinaires, c'est désormais plutôt le manque de personnel qui pose problème⁹⁹.

*

Dans le Pas-de-Calais, l'élan initial donné pendant la Belle Époque à la lutte contre la tuberculose bovine se heurte à un grand nombre d'obstacles sanitaires et économiques. Le premier conflit mondial, qui affecte particulièrement le département, aggrave bien sûr les problèmes, rendant encore plus aléatoire le recul de l'épizootie. Pendant l'entre-deux-guerres, les autorités consacrent l'essentiel des moyens disponibles à la mise en place d'une structure assez complexe destinée à lutter contre la forme humaine de la maladie. Devant la lenteur des changements, le cadre légal évolue dans les années 1930. Le second conflit mondial et l'Occupation entravent toutefois à nouveau le combat contre la tuberculose bovine : dans un contexte de pénurie dramatique, la priorité est de fournir les produits alimentaires indispensables à la population et en particulier à ses éléments les plus fragiles. Encore au début des années 1950, la situation paraît avoir assez peu

97. Rapport du vétérinaire départemental, première et deuxième sessions extraordinaires de 1951, p. 413, Arch. dép. Pas-de-Calais 50W15.

98. Rapport du directeur des services vétérinaires consacré à l'année 1959, *ibid.*, 50W43.

99. Rapport du directeur des services vétérinaires consacré à l'année 1960, *ibid.*, 50W46.

évolué depuis la Belle Époque. Par certains aspects, les rapports semblent se répéter inlassablement des années 1890 jusqu'au milieu du xx^e siècle : ne dénoncent-ils pas constamment l'aggravation de l'épizootie ? La persistance de la tuberculose bovine est par ailleurs décrite comme résultant en grande partie de l'immobilisme d'un monde paysan incapable de saisir où se situe son intérêt à long terme.

Ce pessimisme n'est à tout le moins pas complètement justifié par la situation réelle : il est souvent difficile de réaliser, à la lecture des documents étudiés, que la France est une grande puissance bovine et que le Pas-de-Calais y tient une place plus qu'honorable. Sans doute faut-il prendre en compte deux éléments : l'action quotidienne qui est celle des services départementaux conduit presque inévitablement à sous-estimer les progrès accomplis (ils apparaissent en quelque sorte naturels) et à se focaliser sur les problèmes qui subsistent. D'autre part, et dans une perspective que n'aurait pas renié Georges Sorel (il n'est cependant pas sûr que le théoricien des mythes politiques se soit beaucoup intéressé aux vaches), il s'agit en quelque sorte d'un pessimisme dynamique, qui doit pousser à l'action, et, très concrètement, faciliter l'obtention de crédits. Comme l'homme mais selon des modalités différentes, la vache est dans le fond un animal politique... Un changement fondamental s'amorce à la fin des années 1950 : une France qui touche les premiers dividendes de la croissance dispose désormais des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les processus permettant de lutter efficacement contre l'enzootie.

La tuberculose, sous ses formes bovine et humaine, a finalement été vaincue, du moins en France. Si le territoire national est aujourd'hui officiellement épargné par la tuberculose bovine, une centaine de foyers en élevage sont toutefois repérés chaque année. L'élimination totale de l'épizootie reste complexe. Si les zones menacées correspondent plutôt à la Nouvelle-Aquitaine¹⁰⁰, le Pas-de-Calais peut être touché : en décembre 2018, un cheptel de deux cent cinquante vaches a ainsi été abattu à Leulinghen-Bernes après la découverte d'un ganglion tuberculeux sur un veau.

100. Dr Doris Boubet, « Tuberculose bovine : une menace plus que jamais d'actualité », *pleinchamp.com*, 20 juin 2018.

BIBLIOGRAPHIE

ALLART, Marie-Christine, « Le chant du cygne de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais ? », in ROGER, Philippe (éd.), *Le Nord-Pas-de-Calais en 1958*, Villeneuve-d'Ascq, IRHIS-CEGES, 2009, p. 25-38.

BERDAH, Delphine, « La vaccination contre la tuberculose en France, 1921-1963 : entre modèle épistémique et alternative à l'abattage », *Revue d'études en agriculture et environnement*, 2010, p. 393-415.

CHAMONARD, Aude, *Une Autre histoire du socialisme, les politiques à l'épreuve du terrain (1919-2010)*, Paris, CNRS éditions, 2013.

DESSERTINE, Dominique, et FAURE, Olivier, *Combattre la tuberculose (1900-1940)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988.

FANICA, Pierre-Olivier, *Le Lait, la vache et le citoyen*, Paris, Éditions Quae, 2008.

CAGNY, Paul, et GOBERT, Henri-Joseph, *Dictionnaire vétérinaire*, t. 2, Paris, Librairie Baillière et fils, 1904.

GUILLAUME, Pierre, *Du Désespoir au salut : les tuberculeux aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1986.

HENRY, Stéphane, *Vaincre la tuberculose (1879-1939), La Normandie en proie à la peste blanche*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

HUBSCHER, Ronald, *L'Agriculture et la société rurale du Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1980 ;

—, *Les Maîtres des bêtes Les vétérinaires dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

MORIN, Claude, « L'influence du « modèle américain » sur la filière alimentaire en France après la Deuxième Guerre mondiale », in BARRIÈRE, Jean-Paul, et DE FERRIÈRE LE VAYER, Marc (dir.), *Aéronautique, Marchés, Entreprises Mélanges en mémoire d'Emmanuel Chadeau*, Lille, CHRENO, Page éditions, 2004, p. 221-234.

RENONCOURT, Régis, « Les conseillers généraux du Pas-de-Calais de 1871 à 1914 », *Revue du Nord*, 1993, p. 635-656.

ROGER, Philippe, *Rêves et cauchemars américains. Les États-Unis au miroir de l'opinion publique française (1945-1953)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1996 ;

—, « Les conseillers généraux du Pas-de-Calais de 1945 à 1958 : le renouvellement d'un groupe notabiliaire », *Revue du Nord*, janvier-mars 2001, n° 339, p. 125-144 ;

—, « La lutte contre la tuberculose dans les départements septentrionaux avant 1914 », *Revue du Nord*, avril-juin 2017, p. 413-431 ;

—, « Réorganisation, apogée et début de la reconversion du dispositif antituberculeux du Pas-de-Calais après la Seconde Guerre mondiale », *Revue du Nord*, n° 434, janvier-mars 2020, p. 143-175 ;

—, « Constituer un réseau de soins : l'exemple des dispensaires du Pas-de-Calais », in MOULLÉ, François, et REITEL, Bernard (dir.), *Maillages, interfaces, réseaux transfrontaliers, de nouveaux enjeux territoriaux de la santé*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux / Un@ éditions, 2021, p. 49-66.

WAQUET, Françoise, *Le Latin, ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1998.

Resumen: De los años 1880 en adelante, los problemas sanitarios ocupan un lugar cada vez mayor en las preocupaciones del Consejo General del departamento de Pas-de-Calais. La lucha contra la tuberculosis acaba por ser prioritaria. Sin embargo, esta enfermedad es una zoonosis, lo que conduce a entablar la lucha contra las dos formas (humana y animal) que toma. Antes de 1914, las consideraciones higienistas y el papel de los veterinarios acaban por dar la prioridad a la lucha contra la tuberculosis bovina. Con todo, la tarea es muy difícil, mayormente cuando la Gran Guerra agravó la situación. El período de entreguerras estuvo marcado por el establecimiento de un sofisticado sistema de salud que condujo a una disminución de la mortalidad humana relacionada con la tisis. La forma bovina de la enfermedad interesa menos entonces, lo que puede dar la sensación de cierto estancamiento. Sin embargo, se definió una nueva estrategia en los años 1930. Pero, el segundo conflicto mundial y las dificultades de la postguerra impidieron su puesta en marcha, que solo fue posible a partir de mediados de los años 1950 concluyendo con un retroceso decisivo de la epizootia (aunque no su desaparición completa).

Palabras clave: Consejo General, ganadería, Pas-de-Calais, tuberculosis, veterinario.

Abstract: From the 1880s onwards, health considerations occupied an increasing place in the concerns of the Pas-de-Calais Conseil général (departmental council). The fight against tuberculosis became a priority. However, this disease is a zoonosis, which led to a fight against the two forms it takes, human and animal. Before 1914, hygienist considerations and the role played by veterinarians led to prioritizing the fight against bovine tuberculosis. The task was difficult, however, and the First World War made matters worse. The interwar period was marked by the establishment of a sophisticated health system which led to a decline in human mortality linked to phthisis. The bovine form of the disease became less of a preoccupation, so that one might get the impression that there was stagnation to a certain extent. However, a new strategy was developed in the 1930s. The Second World War, as well as the difficulties experienced by France during the post-war period, prevented its application, which did not really become possible until the mid-1950s, allowing thereafter for a decisive decline (but not the complete disappearance) of the epizootic.

Keywords: Conseil général, cattle breeding, Pas-de-Calais, tuberculosis, veterinarian.